

SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de l'Arrondissement de Beauport, tenue le mardi 16 janvier 2018 à 17 h 30, au Centre de loisirs Monseigneur-De Laval, 35, avenue du Couvent, Québec.

Sont présents: Monsieur Stevens Mélançon, conseiller du district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial et président d'arrondissement
Monsieur Jean-François Gosselin, conseiller du district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux
Monsieur Jérémie Ernould, conseiller du district électoral de Robert-Giffard

Sont également Monsieur Richard Sévigny, directeur d'arrondissement
présents: Madame Ginette Bergevin, assistante-greffière d'arrondissement

Le président de l'arrondissement constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

CA5-2018-0001 **Adoption de l'ordre du jour**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter l'ordre du jour, après avoir retiré le point 9.3

« Adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 55085Aa, R.C.A.5V.Q. 188 (Projet résidentiel sur l'avenue du Vieux-Moulin, district de Robert-Giffard)*».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal

CA5-2018-0002 **Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2017**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 décembre 2017, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au Conseil

L'assistante-greffière d'arrondissement dépose le document suivant :

Pétition de propriétaires contre l'ouverture d'un bar ou d'un restaurant à l'angle de l'avenue Royale et du boulevard des Chutes

Matières nécessitant une consultation publique

Période d'intervention des personnes intéressées. Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 957-961, avenue Royale, lot projeté 6 155 317

Monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme, explique la nature et l'effet de la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 957-961, avenue Royale, lot projeté 6 155 317. Le président de l'arrondissement invite les personnes qui veulent se prononcer à se faire entendre. Aucune intervention.

CA5-2018-0003 Demande de dérogation mineure pour l'actuelle propriété sise au 957-961, avenue Royale, lot projeté 6 155 317 du cadastre du Québec, district de Robert-Giffard - A5GT2018-002

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'accorder la dérogation mineure demandée pour la propriété sise au 957-961, avenue Royale, lot projeté 6 155 317 du cadastre du Québec, afin de rendre réputée conforme une marge arrière de 1,5 mètre au lieu de 7,5 mètres, tel que prescrit dans la zone 54086Mb, pour le bâtiment commercial d'un étage existant. Le tout tel qu'illustré sur la description technique produite par M. Roch Lefrançois, arpenteur-géomètre, le 16 octobre 2017 et portant le numéro de minute 15 417.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Période d'intervention des personnes intéressées. Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 3240, rue Guimont, lot 1 217 205

Monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme, explique la nature et l'effet de la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 3240, rue Guimont, lot 1 217 205. Le président de l'arrondissement invite les personnes qui veulent se prononcer à se faire entendre. Un citoyen indique qu'il s'agit du site de l'ancienne épicerie Fréchette qui était asphaltée en

façade, c'est pour cette raison que la cour avant est asphaltée. On lui répond que l'asphaltage est récent et n'est pas conforme à la réglementation.

CA5-2018-0004 Demande de dérogation mineure pour la propriété située au 3240, rue Guimont, lot 1 217 205 du cadastre du Québec, district de Robert-Giffard - A5GT2018-003

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'accorder la dérogation mineure pour la propriété sise au 3240, rue Guimont, lot 1 217 205 du cadastre du Québec, afin de rendre réputée conforme la marge avant du bâtiment principal existant d'une profondeur de 2,7 mètres en face de la rue Guimont au lieu de 5 mètres, tel que prescrit dans la zone 55091Ha, conditionnellement à ce que la cour avant en bordure de cette rue soit réaménagée de façon conforme à la réglementation d'urbanisme.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Assemblée publique de consultation pour le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire du lot numéro 2 338 710 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 191* (secteur D'Estimauville, district de Robert-Giffard)

À la demande de monsieur Stevens Mélançon, président de l'arrondissement, monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme à la Division de la gestion du territoire, explique la nature et l'effet du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire du lot numéro 2 338 710 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 191* (secteur D'Estimauville, district de Robert-Giffard). Il mentionne que ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Un document expliquant les modalités pour déposer une demande de participation à un référendum est disponible à l'entrée de la salle pour les citoyens intéressés. Monsieur le président invite les personnes intéressées à s'exprimer.

Une citoyenne demande, pourquoi n'est-il pas prévu suffisamment de stationnements lors de la construction de bâtiments à D'Estimauville plutôt que faire une autorisation temporaire? Lorsqu'il n'y a pas assez de stationnements, le problème se transfère dans la rue. On lui répond que la Ville prévoit la construction d'édifices à bureaux, de commerces et d'habitations. L'objectif est de densifier le secteur. Lorsque les édifices seront construits, la Ville mise sur le déménagement des travailleurs dans le secteur pour se rapprocher de leurs lieux de travail. La Ville mise également sur l'amélioration du transport en commun qui est en développement. Ces situations devraient permettre une baisse graduelle de la demande en stationnement. Il n'est pas exclu que le stationnement temporaire devienne permanent à long terme.

L'assemblée publique de consultation débute à 17 h 40 et se termine à 17 h 49.

Ginette Bergevin
Assistante-greffière d'arrondissement

Première période de questions des citoyens

Une première période de questions, d'une durée maximale de trente minutes, est tenue à l'intention des citoyens.

Propositions

Division de la gestion du territoire

CA5-2018-0005 **Approbation d'un projet de modification du *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire du lot numéro 1 986 834 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 183 (débit d'alcool au 2463, avenue Royale, district de La Chute-Montmorency–Seigneurial)* - **A5GT2018-001****

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu :

1° d'approuver le projet de modification du *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire du lot 1 986 834 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 183 (débit d'alcool au 2463, avenue Royale, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial)*;

2° de demander l'opinion du conseil de quartier des Chutes-Montmorency relativement à ce projet de modification.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2018-0006 **Avis d'intention de modifier le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme, R.C.A.5V.Q. 4, relativement aux zones 51004Fa et 51012Fa (district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux)* - **A5GT2018-004** (Modifiée par CA5-2018-0040)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'adopter un avis d'intention de modifier le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme, R.C.A.5V.Q. 4, relativement aux zones 51004Fa et 51012Fa, afin d'y prescrire les normes de lotissement suivantes :*

- Zone 51004Fa : superficie minimale de lot de 1 500 mètres carrés et largeur minimale de lot de 25 mètres carrés;
- Zone 51012Fa : superficie minimale de lot de 3 000 mètres carrés et largeur minimale de lot de 50 mètres carrés.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2018-0007 Versement de subventions à certains organismes pour l'année 2018 - A5LS2017-059 (CT-2352723)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'autoriser le versement des subventions aux organismes suivants :

- La Maison des jeunes de Beauport Ouest : 44 472,00 \$ pour l'aide au fonctionnement. La maison des jeunes a pour mission de tenir un lieu de rencontre animé où les jeunes de 12 à 17 ans, au contact d'adultes significatifs, pourront devenir des citoyens actifs, critiques et responsables;
- TRIP Jeunesse Beauport : 55 790,00 \$ pour l'aide au fonctionnement. Trip jeunesse a pour mission d'assurer une présence auprès des jeunes de la rue : écouter, discuter en toute confidentialité, répondre aux questions, aider à faire un choix et les accompagner;
- Communautés solidaires : 5 136,00 \$ pour l'aide au fonctionnement. Communautés solidaires est un organisme humaniste et communautaire qui combat la détresse psychologique liée aux chocs émotionnels, aux traumatismes de l'enfance, aux inégalités sociales et aux différentes étapes des passages de la vie.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Direction

CA5-2018-0008 Félicitations au centre communautaire Le Pivotal pour l'octroi du Prix Bénévolat Canada dans la catégorie Innovation sociale - A5DA2017-072

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu que l'Arrondissement de Beauport et les membres du conseil d'arrondissement s'associent et expriment avec fierté, toutes leurs félicitations à l'équipe du centre communautaire *Le Pivotal* pour l'obtention du Prix Bénévolat Canada du Gouvernement du Canada, catégorie Innovation sociale.

Adoptée à l'unanimité

Autres unités administratives

CA5-2018-0009 Ordonnance numéro O-144 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement à l'avenue

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'édicter l'ordonnance numéro O-144 de l'Arrondissement de Beauport concernant le stationnement sur l'avenue Marcoux, relative au Règlement R.C.A.5V.Q. 92, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2018-0010 Ordonnance numéro O-148 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement à la rue Ader - TM2017-051

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'édicter l'ordonnance numéro O-148 de l'Arrondissement de Beauport concernant le stationnement sur la rue Ader, relative au Règlement R.C.A.5V.Q. 92, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2018-0011 Ordonnances numéros O-150, O-151, O-152 et O-153 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement aux rues Camille-Lefebvre, des Cajuns, Gabriel-Lajeunesse et de Beaubassin - Arrondissement de Beauport - TM2017-058

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'édicter les ordonnances numéros O-150, O-151, O-152 et O-153 de l'Arrondissement de Beauport concernant le stationnement sur les rues Camille-Lefebvre, des Cajuns, Gabriel-Lajeunesse et de Beaubassin, relatives au Règlement R.C.A.5V.Q. 92, jointes en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières prévues à l'ordre du jour supplémentaire

Avis de motion et projets de règlement

CA5-2018-0012 Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire du lot numéro 2 338 710 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 191 (Secteur D'Estimauville, district de Robert-Giffard)* -

A5DA2018-001

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire du lot numéro 2 338 710 du cadastre du Québec*, R.C.A.5V.Q. 191 (secteur D'Estimauville, district de Robert-Giffard).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM5-2018-0013 *Avis de motion du projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire du lot numéro 2 338 710 du cadastre du Québec*, R.C.A.5V.Q. 191 (Secteur D'Estimauville, district de Robert-Giffard) - **A5DA2018-001**

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould donne avis qu'à une prochaine séance, il sera présenté un règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme, afin que l'exploitation d'une aire de stationnement commerciale soit autorisée, pour une période de cinq ans, sur le lot numéro 2 338 710 du cadastre du Québec, sous réserve du respect de certaines normes.

Adoption des règlements

CA5-2018-0014 *Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54067Hc*, R.C.A.5V.Q. 186 (Ajout d'un troisième logement dans un bâtiment jumelé, district de Robert-Giffard) - **A5DA2017-068**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54067Hc*, R.C.A.5V.Q. 186 (Ajout d'un troisième logement dans un bâtiment jumelé, district de Robert-Giffard).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2018-0015 *Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 52096Ip*, R.C.A.5V.Q. 187 (Projet d'usine de fabrication de bière avec restauration et dégustation de bière, district de La Chute-Montmorency–Seigneurial) - **A5DA2017-069**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 52096Ip*, R.C.A.5V.Q. 187 (Projet d'usine

de fabrication de bière avec restauration et dégustation de bière sur place, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix minutes, est tenue à l'intention des citoyens.

Période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention, d'une durée maximale de trente minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture

Conformément aux dispositions de l'article 39 du *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1, le président de l'arrondissement déclare la séance close à 18 h 35 puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Stevens Mélançon
Président de
l'arrondissement

Ginette Bergevin
Assistante-greffière
d'arrondissement